

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 44 (1952)
Heft: 7-8

Artikel: La couverture partielle du réarmement est rejetée
Autor: Möri, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384769>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

44^{me} année

Juillet/Août 1952

Nº 7/8

La couverture partielle du réarmement est rejetée

Par *Jean Möri*

En votation populaire du 6 juillet dernier, le peuple suisse a rejeté le projet d'arrêté fédéral sur la couverture des dépenses du réarmement par 352 205 non contre 256 035 oui, trois cantons donnant une majorité acceptante et les vingt-deux autres une majorité rejetante. La participation au scrutin fut à peine de 43%. Les abstentionnistes ont favorisé la coalition d'intérêts les plus disparates opposée au projet pour les raisons les plus diverses et les plus contradictoires. Les cantons romands donnent d'invraisemblables majorités rejetantes, à tel point qu'un sentiment de gêne s'est emparé de leurs mauvais prophètes qui cherchent consolation dans l'attitude négative, beaucoup plus mesurée, des cantons de langue allemande. Nous publierons les résultats officiels de la votation dès qu'ils auront paru dans la *Feuille fédérale*. Mais nous n'attendrons pas pour présenter les résultats décevants des cantons romands.

Voici un tableau significatif :

	Oui	Non	Différence
Fribourg	2 866	10 699	7 833
Vaud	5 252	31 439	29 187
Valais	1 558	11 157	9 599
Neuchâtel	3 617	11 078	7 461
Genève	3 364	14 267	10 903
	16 657	78 640	64 983

Pour toute la Suisse romande, cela fait donc à peine 16 657 oui contre 78 640 non, soit une majorité négative de 64 983 voix. Ce détestable résultat épisodique semble donc donner raison aux sévères commentateurs de la votation en Suisse allemande qui font endosser précipitamment la responsabilité de cet échec aux cantons romands, dont la majorité rejetante, il est vrai, correspond — à

30 000 voix près — à celle de la Confédération suisse dans son ensemble. La *Nouvelle Gazette de Zurich* et *Die Nation* poussent même l'excès de zèle jusqu'à prétendre que les Romands, les vignerons en particulier, sont davantage enclins à solliciter des subventions fédérales qu'à fournir à la Confédération les moyens financiers nécessaires à l'accomplissement de ses tâches sociales. Il y a du vrai à cela, mais le grand quotidien d'un canton où Kloten a coûté assez cher à la communauté, est mal placé pour le dire. La Suisse allemande, elle aussi, à la réjouissante exception de Berne, Soleure et Zurich, rejeta le projet. Même le Tessin a déçu cette fois, alors que ses affirmations furent particulièrement réconfortantes dans les dernières votations fédérales.

Comparaison n'est pas toujours raison

Les amateurs de comparaisons, d'ailleurs souvent arbitraires, feront bien de ne pas considérer seulement le résultat de cette votation fédérale, mais de tenir compte aussi de celles qui l'ont précédée. Les chiffres officiels indiquent en effet que le 18 mai les cantons romands ont à peu près aussi bien voté que ceux de Suisse allemande, dont seuls Zurich, Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Schaffhouse acceptèrent l'initiative socialiste dite du sacrifice de paix. De même, le 20 avril 1952, ils rejetèrent de façon aussi nette qu'au-delà de la Sarine l'initiative communiste visant à supprimer l'impôt sur le chiffre d'affaires, Genève y compris, bien que ce dernier canton ait le triste privilège de constituer le dernier fief branlant du stalinisme. Le 8 juillet 1951, ils votèrent avec ensemble contre l'imposition des entreprises publiques. Ils renforçèrent également l'acceptation de la réforme transitoire des finances fédérales le 3 décembre 1950, Vaud et Genève faisant cavalier seuls à des majorités assez faibles. Auparavant déjà, le 4 juin 1950, Neuchâtel disait non au projet boîteux des contingents cantonaux, tandis que Vaud, Valais, Genève et Neuchâtel l'acceptaient à de faibles majorités.

Pour bien apprécier ces différents résultats, il faut encore considérer l'orientation et le pouvoir de la presse politique bourgeoise en terre romande, à laquelle la *Gazette de Lausanne* et le *Journal de Genève* donnent le ton. Sans doute, même dans ces journaux, des rédacteurs audacieux — spécialement les correspondants accrédités dans la Ville fédérale — s'efforcent d'élargir la notion du fédéralisme chère aux Romands, aux Suisses doit-on dire, de faire sauter le cadre étiqueté dans lequel certains tentent de l'enfermer bien plus pour respecter la volonté toute-puissante du conseil d'administration qui les paye que par propre conviction, mais il n'en reste pas moins que c'est le nihilisme social et le conservatisme politique qui prédominent. Ce n'est pas la presse d'information qui contrebalance cette action dissolvante, trop souvent elle fait, ouvertement ou de

manière indirecte, volontairement ou inconsciemment, le jeu de ses grands confrères.

En face de cette presse, les journaux socialistes ne touchent que trop peu de lecteurs et la *Voix ouvrière* communiste ou la *Voix du Travail* du futur excommunié Nicole sont définitivement discrédiées par leur malhonnêteté congénitale et leur asservissement aveugle au Kominform.

Sans la presse syndicale, ces résultats auraient été considérablement aggravés. Mais cette dernière ne dispose malheureusement que d'hebdomadaires ou d'organes mensuels, dans l'impossibilité de répondre aux mensonges et à la démagogie forcenée de la dernière heure.

Ces constatations amères renforcent l'opinion exprimée par Audax dans la *Revue syndicale* de juin. Le problème d'un grand quotidien d'information ouvrière objective se pose avec toujours plus d'acuité. Le mouvement syndical le résoudra un jour, même s'il doit donner tort au *Journal des Associations patronales*, qui prédit une fin rapide à un tel essai.

L'éventail de cette singulière coalition, comme on voit, allait des communistes qui, depuis longtemps, ne s'étaient vus à pareille fête, au Bureau Büchi, spécialisé dans l'exécution des basses œuvres de la haute finance, en passant par des groupes en rébellion ouverte dans tous les partis suisses qui s'étaient prononcés en faveur de ce projet, soutenu par beaucoup comme la corde soutient le pendu. C'est encore le Parti socialiste suisse qui s'est battu avec le plus de conviction pour assurer à la Confédération des recettes extraordinaires de 330 à 350 millions de francs destinées à couvrir partiellement les dépenses du réarmement fixées définitivement à 1 milliard 464 millions de francs. Il avait un certain mérite à le faire, puisque le peuple suisse avait liquidé, trois semaines auparavant, à l'instigation des astucieux possédants, l'initiative du sacrifice de paix qui eût gratifié la Confédération de 750 millions de recettes extraordinaires, au compte surtout de la fortune et des hauts revenus. Mais dans ce parti aussi, pour des motifs de savante stratégie électorale et d'invraisemblables prétextes, l'indiscipline alla s'accroissant et les pauvres diables s'offrirent la coûteuse fantaisie de faire aux riches un cadeau supplémentaire de 330 millions de francs. Dans nos cantons romands, le complexe des vigneron déteignit forcément sur les militants d'un parti qui espère remonter la pente. En vérité, jamais l'époque ne fut plus favorable à une reprise du socialisme. Mais on peut sincèrement douter qu'elle se fasse par une course à la démagogie avec les communistes domestiqués par le Kominform ou par la fuite prudente et temporaire devant le devoir. Une telle course aboutirait au retrait des gens sérieux et qui forment la majorité substantielle. L'apport de quelques révolutionnaires verbaux ne compenserait probablement pas la perte numérique et surtout la perte d'autorité. Certaine section socialiste du

Jura « à l'aile gauche du parti » n'admettant pas la « participation aux responsabilités du gouvernement bourgeois » ferait bien d'y penser pendant qu'il est temps, au lieu de se livrer à l'exercice interminable et inutile de la souris ou de l'écureuil dans la roue. Cela l'empêcherait d'écrire ces sottises aussi monumentales dans un quotidien trop accueillant parfois: « Il n'appartient pas au Parti socialiste de voler au secours des finances fédérales contre l'avis même des tenants du régime. » On veut espérer que les travailleurs affiliés à cette section, où le verbiage paraît être la sœur du rêve, protesteront contre cette incroyable hérésie: « Une crise financière, provoquée par la gabegie et l'égoïsme des partis bourgeois, est-elle tant à redouter par la classe ouvrière? » Que les chômeurs des années trente répondent à cette stupide question, car ce sont eux avant tout qui firent les frais de l'incurie bourgeoise!

Dans les grandes associations patronales, où la pensée paraît s'arrêter dès qu'il s'agit d'ouvrir le coffre-fort, on a naturellement renforcé l'opposition. Cela vaut aux profiteurs du régime de substantielles économies, il faut en convenir puisque la fortune et les hauts revenus eussent dû verser la grande part. Ceux-là sont bien justifiés à témoigner de la reconnaissance aux pauvres dupes des syndicats ouvriers qui ont « désavoué » l'Union syndicale suisse!

Que voulait le projet?

Le projet de l'Assemblée fédérale prévoyait d'abord des surtaxes progressives à l'impôt de défense nationale, ensuite une surtaxe à l'impôt sur le chiffre d'affaires frappant les boissons, enfin la suppression de la participation des cantons aux produits de la taxe militaire.

Nettement progressifs, ces surtaxes à l'impôt de défense nationale s'élevaient pour les personnes physiques et morales à 10% des premiers 200 fr. de l'impôt sur le revenu, à 20% des 300 fr. suivants, à 30% de la partie de l'impôt qui excède 500 fr. Les surtaxes allant jusqu'à 5 fr. n'auraient pas été perçues cette année. Pour les sociétés à base de capitaux et les sociétés coopératives, la surtaxe eût été de 20% de l'impôt sur le bénéfice net, sur le capital, les réserves des sociétés anonymes et des sociétés à responsabilité limitée, ainsi que sur le rendement et la fortune des coopératives; pour les personnes physiques et morales, de 10% des impôts dus; de 20% enfin pour les personnes physiques et morales, les sociétés en nom collectif ou en commandite sur les ristournes et rabais pour achats de marchandises.

M. le conseiller fédéral Max Weber, dans un exposé qu'il présenta à la Commission syndicale suisse le 13 juin dernier, avait insisté sur le caractère social de cette progression qui ressort clairement du tableau suivant:

Revenus	Nombre de contribuables	Produit total	Montant moyen de l'impôt (en 3 ans)
Jusqu'à 10 000 fr.	70%	3%	5 fr.
10 000 à 20 000 fr.	20%	9%	70 fr.
Plus de 20 000 fr.	10%	88%	1400 fr.

Bien que l'exposé susmentionné ait été multigraphié et distribué largement par l'Union syndicale à la presse, aux cartels syndicaux cantonaux et aux sections locales romandes des fédérations affiliées, de nombreux travailleurs syndiqués se sont abstenus de voter, d'autres ont voté non. Seuls les militants qui savent bien que l'Union syndicale poursuit une réforme des finances fédérales cohérente et sociale, sans aucune arrière-pensée électorale, suivirent son mot d'ordre. L'avenir montrera très probablement qu'ils ont bien fait d'agir ainsi, même si le projet ne leur donnait — pas plus qu'à nous d'ailleurs — entière satisfaction. C'est justement à cause de cette progressivité des suppléments à l'impôt de défense nationale déjà progressif en lui-même que les possédants ont voté et fait voter non.

L'argumentation de M. Duperrex, grand défenseur des banques et du patronat dans le *Journal de Genève*, l'avouait sans fard dans les lignes suivantes :

Premièrement, les surtaxes prévues auraient pour effet de créer un déséquilibre complet dans la répartition de la charge fiscale. Particulièrement sensibles à partir d'un revenu annuel de 20 000 fr., elles ne frapperait donc, d'après les statistiques officielles sur l'I. D. N., que 40 000 contribuables environ sur 911 000 contribuables au total et sur 4 700 000 habitants. La défense nationale est-elle vraiment l'affaire de 4,4 % seulement des contribuables et de 0,9 % seulement de la population? N'est-elle pas l'affaire de tous, ou tout au moins de la grande majorité des habitants de ce pays?

...Deuxièmement, les surtaxes prévues auraient pour effet de modifier dangereusement la relation entre impôts directs et impôts indirects dans les recettes fédérales. Les recettes supplémentaires pour le réarmement seraient fournies pour 72 % au moins par l'imposition directe, et cette proportion serait certainement plus élevée, en réalité, car les surtaxes rapporteront vraisemblablement plus de 63 millions, comme l'I. D. N. dans son ensemble rapportera plus, dans la période actuelle, que la somme inscrite au budget.

Troisièmement, ces surtaxes sont basées sur le principe, inadmissible pour plusieurs raisons, de la progressivité s'appliquant à des taux d'imposition déjà fortement progressifs.

La progression des taux de l'I. D. N. va de 0,4 à 9,75 % du revenu, ce qui correspond à une proportion de 1 à 24,44. Si l'on compare la taxation de revenus de 10 000 fr. et de 50 000 fr. (proportion 1 à 5) on constate que la proportion de l'I. D. N. est de 1 à 29 et que la proportion de la surtaxe serait de 1 à 80!

Bien que la presse syndicale ait fait également la plus large publicité à ces raisons égoïstes, les yeux des travailleurs ne se sont pas ouverts. Il est vrai que chacun avait sa propre prévention ou ses illusions sur lesquelles nous reviendrons tout à l'heure.

Mais c'est incontestablement le supplément d'impôt sur les boissons qui a déterminé la mauvaise humeur du souverain, du moins en Suisse romande. Or, l'Assemblée fédérale avait considérablement réduit ses prétentions. De 40 millions de rapport envisagés à ce titre auparavant, on était descendu à 27 millions. Ces suppléments allaient de 2% pour le cidre doux et le jus de raisin (ce dernier est aussi un produit de la vigne) à 4% pour les vins et autres boissons et 14% pour les mousseux et autres spécialités. En vérité, sur ces 27 millions, le vin indigène aurait produit 4,5 millions de francs, le vin étranger 9,5 millions, la bière 6 millions, etc. Ce ne sont pas les vignerons qui auraient eu la charge de ces suppléments, mais les consommateurs. Cela aussi fut répété sans cesse par la presse syndicale, mais les intéressés ont feint ne pas entendre et surtout ils se sont bien gardés d'informer le peuple de cette particularité. En certain endroit de notre pays romand, on a tout simplement empêché les partisans du projet de parler, avec la complicité du parti socialiste et même des syndicats. On verra si les unions de producteurs ont fait heureuse spéculation. En tout cas, les vignerons pourraient bien avoir été desservis par ceux qui se font bruyamment et un peu facilement leurs champions. Grâce à cette politique à courte vue, les importateurs de vins étrangers tirent remarquablement leur épingle du jeu. On voudrait qu'il en soit de même pour nos producteurs indigènes. Hélas, certains vainqueurs pressent le gouvernement fédéral aux économies. Elles pourraient bien se faire au détriment des subventions dont les vignerons ne sont pas les derniers à bénéficier.

Les recettes nouvelles étaient-elles nécessaires

Le *Journal de Genève* et la grande presse financière opposée au projet répondaient non à cette question. Or, la dette publique de la Confédération est toujours de 7 milliards 806 millions de francs, qui coûtent bon an, mal an 232 millions de francs d'intérêts. S'il est vrai que le compte général de 1951 de la Confédération boucle par un bénéfice de 10 millions de francs, il n'en reste pas moins que durant ce même exercice les dépenses du compte financier dépassent de 77 millions les recettes. Dans une période d'expansion économique inouïe, il est pour le moins inquiétant de constater que les rentrées ne suffisent pas à couvrir les dépenses. Comment cela ira-t-il si le ralentissement constaté dans certaines industries suisses travaillant pour le marché indigène s'accentue?

Le *Journal de Genève* n'ignore pas la menace qui pèse actuellement sur l'horlogerie. Si le président Truman cérait à la pression

de quelques concurrents américains et élevait de 100% les tarifs douaniers sur nos produits horlogers, les effets néfastes sur le degré de l'emploi ne manqueraient pas de se faire sentir, non seulement dans cette industrie particulière, mais dans toute l'économie suisse dont les horlogers constituent un élément vital. A-t-on, d'autre part, déjà oublié la marche sur Berne des ouvriers du textile et les difficultés d'autres industries travaillant pour le marché interne? Si ces difficultés s'aggravaient il faudrait alors recourir au plan de créations d'occasions de travail. Cela coûterait quelques centaines de millions de francs par année. Où la Confédération les prendrait-elle? Les 330 à 350 millions que lui auraient fourni les suppléments à l'impôt de défense nationale, l'impôt sur les boissons et le renoncement des cantons à leur part sur le produit de la taxe militaire auraient été alors une ressource bienvenue.

Même sans envisager des perspectives aussi fâcheuses, mais en s'en tenant simplement à l'exécution du programme de réarmement, il faut bien faire remarquer qu'en 1950 on a dépensé 28 millions à ce compte et 204 en 1951, alors que l'on prévoyait dès le début 250 millions de francs par année. De l'avis même du *Journal de Genève*, de M. Béguin, du Bureau Büchi et de tous ceux qui ont rejeté le projet dans les mêmes intentions qu'eux, le programme de réarmement n'était pas en cause le 6 juillet. En effet, la décision de réarmer a été prise définitivement par les Chambres fédérales. Le programme sera donc exécuté. Or, si en 1951 le compte général de la Confédération bouclait difficilement avec un boni artificiel de 10 millions par la grâce du compte de la fortune, mais avec des recettes qui ne suffisaien pas à couvrir les dépenses, qu'en sera-t-il en 1952, alors que le budget prévoit 311 millions au titre du réarmement, c'est-à-dire 107 millions de plus que l'an passé? Et ainsi pour les années ultérieures, jusqu'à épuisement du crédit de 1,5 milliard de francs? Dans des conditions aussi bonnes que l'an passé, les dépenses dépasseront les recettes de 185 millions de francs et le déficit du compte général sera de 97 millions. Où l'optimiste du *Journal de Genève* et ses congénères bourgeois conseilleront-ils de prendre cet argent? Pas de crainte à avoir, disent-ils, les travaux ne peuvent être exécutés en l'espace de six ans. Il faudra donc allonger le délai. C'est une supposition pure et simple. L'avenir nous montrera si elle est fondée. Nous pouvons en tout cas constater que ces singuliers patriotes ne manquent pas d'arguties quand il s'agit de fermer leur bourse!

Et faudra-t-il renvoyer à Pâques ou à la Trinité l'ajustement des assurances sociales au renchérissement, le perfectionnement de l'A. V. S., l'édition de son complément l'assurance-invalidité et même aussi de l'assurance-maternité que réclament avec raison non seulement les syndicats libres, mais les défenseurs attitrés de la famille dont les organisations ont parfois recommandé de voter non

le 6 juillet? Il y a un certain danger à traiter aussi légèrement des problèmes; les monopolistes du patriotisme de cantine le constateront peut-être un jour. En tout cas, ils viennent d'assumer une responsabilité très lourde en provoquant le rejet d'un projet qu'ils avaient accepté avec enthousiasme au moment où il s'agissait de torpiller l'initiative pour un sacrifice de paix.

Nous croyons avoir ainsi démontré qu'il y avait nécessité de voter, à défaut du sacrifice de paix, ce compromis bourgeois que les syndicats ont été seuls à défendre avec conviction. En fait, après la « victoire » du 6 juillet, l'Union suisse des arts et métiers mesure sa jubilation. Le rédacteur du *Journal suisse des Artisans et Commerçants* va même jusqu'à publier, comme grêle après vendange, les conclusions générales de l'exposé fait par M. Iklé, directeur de l'Administration fédérale des finances, à l'assemblée des délégués de l'Union suisse des arts et métiers, le 19 mai 1952, à Montreux. Or, à la fin de ces conclusions, M. Iklé déclara: « Mais l'Etat et les milieux économiques seraient bien inspirés de tirer parti des années de prospérité pour renforcer leur situation financière et constituer des réserves. » C'est apparemment un des objectifs que poursuivait l'Assemblée fédérale avec son projet de couverture partielle des dépenses du réarmement. L'Union syndicale suisse — qui ne compte pas un seul colonel à sa tête — l'a compris sans qu'on lui fasse signe. La pudeur aurait dû interdire à notre vaillant confrère de publier de telles conclusions une semaine après la votation. En un mois et demi, il avait la possibilité d'arriver avant les carabiniers d'Offenbach! Mais l'U. S. A. M. préféra laisser la liberté de vote à ses membres...

De même le *Journal des Associations patronales* aura l'occasion de tempérer la joie que lui cause ce résultat « inattendu » dans son numéro du 11 juillet qui lui inspire cette observation: « Signalons que l'Union syndicale suisse, qui avait fait une campagne très active en faveur du projet, a été nettement désavouée par ses propres milieux, puisque les non proviennent aussi en grande partie des milieux ouvriers. » Nos collègues dans ce cas ne se sentiront pas spécialement fiers de ce compliment indirect qu'ils n'ont d'ailleurs pas volé.

L'appétit vient en mangeant

Avec l'immodestie qui la caractérise, la *Voix ouvrière* constate: « Les 1464 millions de dépenses militaires extraordinaires, qui étaient déjà en train de devenir 1564 millions, ne correspondent à aucune recette. Continuer à consacrer des centaines de millions pour des tanks, des avions et des canons, c'est mettre de propos délibéré en danger la solidité de l'économie et de la monnaie nationales. C'est préparer consciemment l'inflation. C'est aggraver la situation matérielle de la classe ouvrière et hâter la venue de la crise. » Ce

qui la conduit à des conclusions dignes de complaire à ses maîtres du Kremlin: « La votation du 6 juillet sera sans doute interprétée de multiples façons par les partisans ou les complices de la politique du Conseil fédéral. Elle n'a en réalité qu'une signification, dont il faudra bien qu'en fait le gouvernement tienne compte: Elle dit non, de la façon la plus formelle, au surarmement et à toute la politique qu'il implique. » On a vu ce qu'il faut penser de cet espoir de réduire le programme de réarmement, voire de l'arrêter complètement, que bien des pacifistes véritables, non communistes, partageaient avant la votation, mais pour des raisons beaucoup plus honorables. C'est ici le lieu de dire aux patriotes à la gomme, trop préoccupés de soustraire au fisc des recettes nouvelles pour payer ces dépenses extraordinaires: *Le méchant fait œuvre qui le trompe!*

Les défenseurs mal avisés de la fortune et des hauts revenus réclament maintenant avec une ardeur redoublée des économies, « car il n'est pas bon que la Confédération dispose de trop d'argent. Elle aurait vite fait de le dépenser. » Ce qui ne risque pas d'arriver aux privilégiés du régime, trop près de leurs sous comme on sait, surtout quand il s'agit de couvrir en partie la politique sociale de la Confédération pour ne pas parler du réarmement. La *Liberté* de Fribourg constate avec raison: « Le souverain a prêté l'oreille à ceux qui réclament des économies. Ce sont les subventions qui sont visées en premier lieu, à condition, bien entendu, que ne soient touchées que celles qui profitent au voisin. De nouvelles actions de soutien des prix, ou de nouvelles interventions sociales de la Confédération, ou le subventionnement de nouveaux travaux ne paraissent donc pas pouvoir être envisagés pour l'instant. »

C'est naturellement le Comité fédéral d'action contre les impôts fédéraux superflus, gonflé d'une importance nouvelle comme la grenouille de la fable, qui se croit autorisé d'exiger, au nom des vainqueurs, une rapide réforme des finances fédérales conforme aux « principes fondamentaux » suivants:

1. La Confédération doit limiter ses tâches à celles qui ne peuvent être assumées par les cantons, les communes, les institutions et personnes privées.
2. Il faut établir sans retard un programme de démobilisation du personnel et des dépenses de l'administration centrale ainsi que de certaines exploitations fédérales. De même, il convient de revoir à fond tout le problème des subventions sous l'angle de leur justification économique et juridique. Enfin, les dépenses de l'administration militaire devront être contrôlées de près.
3. Les dépenses extraordinaires doivent être amorties, selon le principe observé jusqu'à ces derniers temps, dans un délai fixé. Pour cela, de même que pour la dette résultant de la mobili-

sation, il convient au premier chef d'employer les excédents du compte d'Etat.

4. La réforme des finances devra réaliser une répartition nette et claire des compétences fiscales entre la Confédération et les cantons, respectant l'autonomie de ces derniers.

C'est donc le retour au fédéralisme étriqué que cette institution préconise, avec des économies massives dans le ménage de la Confédération au chapitre des subventions, mais aussi par de nouvelles réductions du personnel fédéral.

L'Union syndicale suisse aura l'occasion de ramener à ses justes proportions ce prétentieux comité d'action contre les impôts superflus. Elle a sans cesse proclamé *pas de réforme des finances fédérales sans impôt fédéral direct*. Si le Conseil fédéral se laisse impressionner par la déplorable votation du 6 juillet jusqu'à renouveler l'essai d'une réforme des finances sur une seule jambe, nous lui montrerons encore une fois qu'il est impossible de se passer de l'agrément des travailleurs. Ce sera d'autant plus facile que les intérêts pécuniaires de la fortune et des hauts revenus n'auront probablement plus l'appui des travailleurs. Il faudra donc bien présenter une formule fiscale équitable si l'on ne veut pas s'exposer à de nouveaux échecs.

Conclusions

Vraiment, après cette nouvelle épreuve où la passion l'emporta sur la raison, la position de l'Union syndicale suisse est certainement plus enviable que celle des grandes associations patronales ou des partis politiques opportunistes plus empressés à ratifier des dépenses militaires extraordinaires qu'à vouloir assumer l'honneur de les couvrir. Elle est battue pour avoir suivi une politique cohérente à laquelle elle ne saurait d'ailleurs déroger sans mettre en péril l'état social actuel. Sa préoccupation dominante est de fournir à la Confédération les moyens financiers nécessaires non seulement à la défense nationale militaire, mais aussi au développement de la politique sociale et au maintien de la sécurité de l'emploi. C'est dans ce dessein qu'elle entraîna la majorité populaire à rejeter naguère le régime des contingents cantonaux défendu par l'ensemble des partis bourgeois, car cette réforme des finances fédérales « sur une seule jambe » eût enlevé à la Confédération le droit de prélever des impôts directs et l'aurait mise à la portion congrue de la fiscalité indirecte complétée par les maigres oboles des cantons. Dans ce même souci, l'Union syndicale fit campagne pour le régime financier transitoire des finances fédérales, ce compromis encore en vigueur jusqu'à fin 1954. C'est toujours la même volonté qui lui fit prendre la tête de l'imposante majorité populaire qui pulvérisa littéralement l'initiative communiste pour la suppression de l'impôt

sur le chiffre d'affaires. Elle peut encore légitimement revendiquer la bonne part du succès relatif de l'initiative socialiste pour un sacrifice de paix qui eût permis d'écrêmer quelque 700 millions de francs sur la fortune et les profits accumulés durant dix ans de prospérité inouïe. Ce projet rejeté de justesse, la sagesse lui commandait de se rabattre sur le projet fédéral de couverture des dépenses du réarmement, c'est-à-dire sur 330 à 350 millions de francs, à défaut des 700 millions que le peuple avait dédaignés! Ainsi, l'Union syndicale suisse peut prétendre connaître ce qu'elle veut et savoir où elle va. On ne saurait en dire autant de ces députés et de ces partis qui votèrent le projet avec ensemble au Parlement pour se retirer ensuite de la bagarre ou même changer brusquement de camp quelques semaines avant la votation. On ne saurait pas davantage le dire des associations économiques, patronales ou ouvrières, ni des hommes politiques qui préconisèrent la liberté de vote ou l'abstention.

La regrettable votation fédérale du 6 juillet aura sans doute des répercussions fâcheuses pour le peuple qui vit de son travail. Nous l'avons vu, les prétentions des réacteurs sociaux s'accroissent avec d'apparents succès. L'avenir leur montrera que leur victoire du 6 juillet ressemble à celle de Pyrrhus. Il ne sera pas difficile de désarticuler cette majorité de hasard, composée des intérêts les plus divers.

Il sera difficile, en revanche, de trouver un commun dénominateur permettant d'obtenir une majorité.

Pour sa part, l'Union syndicale ne sera certainement pas disposée à favoriser une stagnation sociale, bien moins encore une régression. Elle exigera que l'intérêt de la communauté nationale passe avant celui des grands privilégiés. Au moment où un courant général se manifeste en faveur de la sécurité de l'emploi, de l'élévation des niveaux de vie, meilleures sauvegardes de la démocratie, notre pays ne saurait faire du sur place ou reculer.

Cela demandera plus de réflexion et de détermination des travailleurs, une meilleure compréhension de leurs intérêts. Mais cela exigera surtout plus d'intelligence et de cœur des partisans du libéralisme économique, qui ne survivra qu'à la condition de ne pas se laisser prendre de vitesse et d'imagination par les Etats totalitaires. L'appel de M. Robert Bühler, industriel à Zurich, doit être entendu avant qu'il ne soit trop tard: « Une politique décente, loyale, sans faux-fuyants, doit avoir le pas sur l'intérêt personnel. Nous devons l'épanouissement de notre industrie à un sort heureux. La situation de notre économie publique nous oblige à adopter, en ce qui concerne l'Etat et la collectivité, une attitude désintéressée, correcte et exemplaire. »

Peut-être serait-il bon, d'autre part, de redonner vie à cette action de la bonne volonté, car nous avons besoin plus que jamais de Pfister Kari puisque en définitive nous devons toujours nous accommoder les uns des autres.